



## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 03 SEPTEMBRE 2015

### Rappel de l'ordre du jour

#### L'ordre du jour comprendra les questions suivantes :

- 1- Approbation du compte rendu du 30 Juin 2015

#### Education :

- 2- Délibération portant sur la convention avec la MJC de Duclair pour la coordination des temps périscolaires

#### Finance :

- 3- Délibération portant sur des modifications budgétaires suite à l'emprunt à taux 0% pour l'achat du tracteur
- 4- Délibération justifiant la prise en charge et le reversement de la franchise de 278€ (lunettes cassées)
- 5- Délibération modificative insuffisance de crédit pour le paiement d'une Franchise (lunettes d'un agent)

#### Relation avec le Département :

- 6- Adhésion au FAJ

#### Relation avec la Métropole :

- 7- Délibération portant sur l'approbation définitive des 2 rapports CLETC
- 8- Délibération portant sur la convention concernant le portail de télétransmission « Ma Métropole »
- 9- Délibération portant sur la convention de remboursement des dépenses liées au transfert de la compétence voirie dont éclairage Public à la Métropole

#### Ressources Humaines

- 10- Délibération portant sur le renouvellement des KADEOS pour les Agents communaux

#### Questions diverses :

- 11- Information sur l'agenda d'accessibilité programmé (accessibilité des ERP aux handicapés)

### Début de séance : 19h20

### Secrétaire de séance : Frédéric DURAND

Monsieur le Maire remercie M. Aubry par rapport à la qualité du travail réalisé sur le dossier ADAP et précise que ce travail bénévole n'a engagé aucun coût financier pour la commune.

**1- Approbation du compte-rendu du 30/06/2015 voté à l'unanimité**

**2- Délibération portant sur la convention avec la MJC de Duclair pour la coordination des temps périscolaires.**

Par rapport au doute du conseil municipal concernant le volume d'heures, une adaptation s'impose. Faut-il ou pas une coordination conduisant à un développement (développer notre garderie actuelle en accueil périscolaire ouvrant droit à des financements de la CAF et du conseil général)

Il existe un appui éventuel à rechercher auprès de monsieur WEBERT, un élu d'Yville-sur-Seine et cadre de la CAF de Rouen.

Monsieur le Maire précise que conventionner avec la MJC de Duclair reste une étape intermédiaire le temps de former le personnel et d'enclencher une déclaration de notre garderie en accueil périscolaire

M. Rousseau propose d'ajouter à la convention une clause de résiliation.

**Vote : 1 voix contre, 4 abstentions, 9 pour.**

## **Finances**

### **3- Délibération portant sur des modifications budgétaires suite à l'emprunt à taux 0 pour l'achat du tracteur.**

Adoptée à l'unanimité. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une bonne opération financière pour la commune.

### **4- Délibération justifiant la prise en charge et le reversement de la franchise de 278 € (lunettes cassées d'un agent).**

Délibération adoptée à l'unanimité : la commune s'engage à payer la franchise.

### **5- Délibération modificative pour insuffisance de crédit pour le paiement d'une franchise (lunettes d'un agent) :**

il s'agit d'une adaptation comptable, adoptée à l'unanimité.

### **6- Relations avec le Département.**

#### **Adhésion au FAJD (Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté).**

Présentation de Mme Lefrançois qui précise que 18 bardouvillais en ont profité depuis 2008. Il s'agit d'un coup de pouce en direction de la jeunesse permettant par exemple l'accès à la formation, l'apport d'un fonds de soutien à la mobilité, le tout piloté par un conseiller d'insertion de la mission locale. Le FAJD est donc un outil de l'insertion professionnelle. Le coût annuel pour la commune est de 157 €.

Adhésion votée à l'unanimité.

#### **Relation avec la Métropole.**

### **7- Délibérations portant sur l'approbation définitive des deux rapports CLETC. Dans le cadre du transfert de charges (dépenses et recettes), concernant les communes sur la voirie, l'urbanisme, les défenses incendie et concernant les bassins d'alimentation et de captage sur le MIN et le crématorium**

Monsieur Malandain se questionne sur les – 20 000 € qui apparaissent au budget sur ce plan. M. Roger répond qu'il s'agit d'un emprunt fictif qu'on épure jusqu'en 2030. Pour information, 42 722 € à payer en 2030. L'objectif étant de lisser le transfert de charges. Pour information, 42 000 € sont attribués pour les travaux chaque année.

Concernant le PPI, 2015 représente une année de transition. Au cours d'une rencontre avec M. NEVE, un état des lieux de l'ensemble de la voirie a été réalisé ainsi qu'un point sur la gestion des eaux. A ce sujet, une étude est imminente sur la problématique de ruissellement des eaux de pluie dont est victime de façon récurrente Mr Chabarot.

Monsieur le Maire précise que M. Durand reste le référent « réseau » malgré sa démission de son poste d'adjoint.

Délibérations adoptées à l'unanimité.

#### **8- Concernant la sécurité routière**

M. BARBAY directeur adjoint du pôle de proximité Austreberthe-Cailly dont dépend la commune s'occupe de former un groupe de travail.

#### **9- Concernant les appels d'offre de la Métropole ( 15 lots voirie – éclairage public)**

Des difficultés sur certaines clauses pour répondre au marché de la Métropole ont été relevées. Il s'agit d'un problème juridique portant sur la filialisation. Une grosse entreprise peut remporter un marché et mandater sa filiale pour l'exécution ce qui aboutit à des déceptions pour les entreprises locales qui ne remportent pas les marchés.

Il faudrait certainement revoir la politique d'appel d'offre pour que celle-ci profite plus à l'emploi local.

M. Rousseau demande un outil de fléchage concernant le rapport entre ce que la commune transfère tous les ans pour sa voirie par exemple, et le montant des travaux prévu sur la commune.

#### **Délibération portant sur la convention concernant le portail de télétransmission « Ma Métropole ».**

Le Conseil Municipal s'interroge sur le délai de réponse. M. le Maire précise que l'objectif de cet outil de la Métropole est de maintenir une proximité avec les citoyens pour ne pas les éloigner des centres de décision.

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### **Délibération portant sur la convention de remboursement des dépenses liées au transfert de la compétence voirie dont éclairage public à la Métropole. Adoptée à l'unanimité.**

### **Ressources humaines**

#### **10- Délibération portant sur le renouvellement des KADEOS pour les agents communaux.**

11 agents peuvent en bénéficier. Le coût s'élève à 1212 € pour la commune. Le Conseil Municipal demande d'organiser la distribution début décembre.

Adoptée à l'unanimité.

#### **11- Information sur l'agenda d'accessibilité programmée (accessibilité des ERP aux handicapés).**

Suite à la commission Travaux du 27/08/2015, une programmation des travaux sur l'ensemble des ERP est proposée :

- 2015-2016 : accessibilité WC, escaliers...
- 2017 : Cheminements
- 2018 : Sanitaires école maternelle

Les parkings pour personnes à mobilité réduite ont été identifiés. Un nouveau cheminement entre le parking de la salle polyvalente et l'école primaire est proposé. Des devis sont à venir. Le conseil municipal demande de vérifier la compatibilité avec le cheminement cimetière-mairie composée d'une éventuelle succession de zones en béton et en briques.

Concernant le cimetière, la mise en conformité représente une menace sur le patrimoine. Possibilité de dérogation.

Des aménagements intérieurs sommaires sont souhaités par le Conseil Municipal.

## **Divers**

### **12- Sortie scolaire – projet de l'école :**

Franck Roger n'a été averti que le 31/08/2015 de la demande de participation de la commune au projet de voyage à Paris de l'école.

Une classe entière avec nuitée pour un coût d'environ 5000 € dont la coopérative prendrait en charge 1000 €.

Le Conseil Municipal demande un projet plus complet (chiffré pour pouvoir délibérer).

M. Berthélémy demande que les besoins soient identifiés, se demande aussi « pourquoi une classe, plus qu'une autre ? », que le projet soit chiffré et présenté.

M. le Maire précise que nous n'avons pas notre mot à dire sur les choix pédagogiques. De plus, les parents restent libres de faire participer ou non leurs enfants.

Le Conseil Municipal s'interroge sur une participation de 2500 € (soit environ 100 € par enfants). Pour cela, un complément d'information sur le montage financier de cette sortie est nécessaire.

M. le Maire souhaiterait savoir si d'autres besoins seront nécessaires au sein de la coopérative et propose qu'un travail soit entrepris pendant 3 mois sur de nouvelles sources de financement. L'objectif est de ne pas solder le manque financier pour clore le budget. Une avance de 1000 € est proposée. L'objectif est de permettre à l'école de rechercher d'autres sources de financement.

### **13- Tour de table**

M. Malandain propose, dans le cadre du CCAS, d'utiliser le bus scolaire pour amener des personnes au marché de Duclair (au bac). Organisation à prévoir... Le Conseil Municipal se positionne favorablement.

Concernant la Saint-Michel, M. Malandain fait appel au volontariat pour encadrer le cortège ainsi que pour participer au service de l'apéritif.

**17-** M. Nicolle demande la faisabilité du retour de la chambre froide des paniers de la Presqu'île dans la cuisine de la salle polyvalente.

**18-** Mme Petiton annonce que la société FCH a fait don de 50 € et met à disposition des lots (type matériaux) en faveur du Comité des fêtes Saint-Michel.

Mme Petiton souhaite également faire le point sur différents soucis d'infiltration d'eau au sein du gîte avec M. Berthélémy.

**19-** Mme Hébert demande de relancer l'acquisition du parking à l'angle de la rue Boucher en vue de l'installation d'un abris-bus (sécurisation des enfants) et annonce que l'habituel marché de Noël se déroulera en décembre.

**20-** M. Rousseau demande d'anticiper les délibérations concernant les finances et inscrire en amont les décisions dans tous les domaines.

**21-** Mme Dubois questionne le Conseil sur l'avancement de la Sécurité Routière.

**22-** M. Berthélémy propose une visite régulière (tous les 15 jours ou tous les mois) de l'ensemble des ERP, de manière à créer une veille permanente, réalisée par 2 conseillers à tour de rôle.

**FIN DE SEANCE : 22H45**